



Montreuil, le 25 février 2026

Les psychologues résistent aux normes imposées par l'HAS !

Nouvelle attaque de notre profession ! Après l'amendement 159, apparu lors des débats du PLFSS 2026 qui visait à dérembourser tout acte se réclamant de la psychanalyse ou reposant sur ses fondements théoriques, c'est par les recommandations de bonnes pratiques de la HAS que revient la chasse aux sorcières.

Dans ce dernier document qui prétend « *aider le praticien* » sont recensés les protocoles à mettre en œuvre pour tout enfant ou adolescent diagnostiqué « *TSA* », un listing des interventions efficaces. L'efficacité, d'après la HAS ne se mesure qu'en preuve scientifique, avec essais comparatifs randomisés. Sont donc exclus : « *la psychanalyse et autres interventions basées sur des approches psychanalytiques* », ces interventions ne sont pas recommandées « *du fait d'études d'un niveau de preuve insuffisant* ».

Encore une fois, la pluralité des pratiques est directement attaquée. Pour prendre en charge un enfant ou un adolescent TSA, il faudrait se résigner à n'appliquer que les « *bonnes pratiques* ». Plus question d'aller à la rencontre du patient, plus question de faire connaissance, plus question de se laisser embarquer avec lui pour un bout de chemin. Plus question d'être à l'écoute de son environnement de vie (école, famille, quartier, service social,...). Plus question d'émancipation.

Il s'agit d'être efficace, sans doute pas trop cher, pour que l'enfant ou l'adolescent devienne fonctionnel, autonome, communicant, ... Pour faire bref, il doit être une plus-value pour notre société, un être rectifié et productif pour ce monde néolibéral. En outre, ces enfants devraient être dépistés et diagnostiqués par des centres experts, inégalement répartis sur le territoire, qui renvoient ensuite sur les CMP, dépourvus de personnels suffisants pour les soigner. Illusion de « *soins de qualité* ».

Encore une fois c'est le même outil théorico-clinique qui est visé, sans doute perçu de façon caricaturale selon les images erronées du praticien laconique et du patient sur son divan. Toutes les orientations cliniques ont leur place dans la prise en charge de n'importe quelle souffrance, n'importe quelle difficulté à être dans notre monde de plus en plus violent.

Rejeter la technique psychanalytique est une hérésie, elle ne contient aucune contre-indication et peut tout à fait compléter les techniques comportementales, sans s'y opposer.

Le collectif national des psychologues UFMICT CGT continuera à prêter attention aux quelques lignes préliminaires de ces recommandations : « *Les recommandations de bonne pratique (...) ne sauraient dispenser le professionnel de santé de faire preuve de discernement dans sa prise en charge du patient, qui doit être celle qu'il estime la plus appropriée, en fonctions de ses propres constatations et des préférences du patient* ». Même si malgré ce préliminaire réaffirmant un des principes de notre discipline (singularité dans les prises en charge et autonomie dans nos missions de conception de nos actions), le président de HAS a encore récemment exprimé son souhait de rendre opposable « *certaines recommandations* » HAS.

Il n'est pas question que l'on nous dicte notre conduite, nous rappelons notre formation de haut niveau, et notre formation continue (notamment par l'exercice de la fonction FIR) ainsi que notre code de déontologie garantissant notre éthique.

Nous revendiquons notre autonomie d'exercice, et continuerons à défendre sans relâche la pluralité des pratiques, la singularité des professionnels et des patients.